Image not found or type unknown

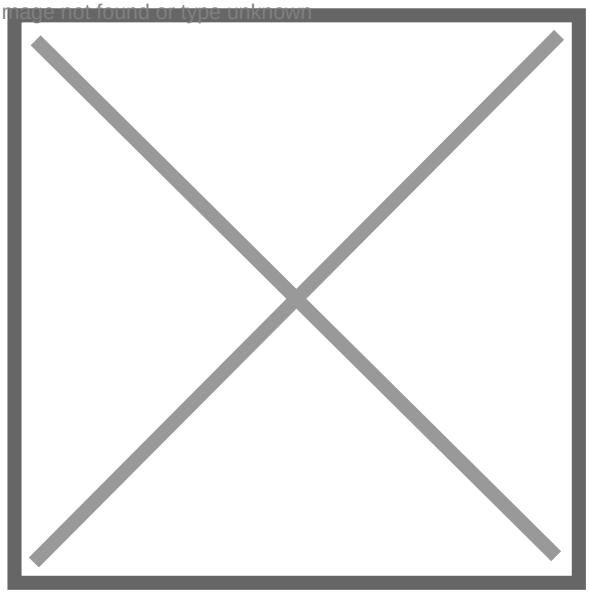

Arnaque au jeu des 1000€ chez daxon

Par **gizianna**, le **16/01/2009** à **12:48**

Bonjour il y a quelques jours ma maman agée de 70 ans reçoit un courrier de chez daxon stipulant qu'elle a bel et bien gagnée la somme de 1000€ avec bien sûr un spécimen dûdit chèque.Elle a renvoyé trés rapidement le talon pour pouvoir recevoir la somme en chèque bancaire comme il était indiqué, bien sûr en même temps elle passe une petite commande.Deux jours plus tard je décide de me renseigner par email auprès de la société pour savoir ce qu'il en était car j'avais remarqué que la commande était déja en cours de préparation,et bien il m'on répondu qu'il y aurait l'huissier Maître BERNA mandaté pour la société Daxon qui enverrait un recommandé si elle avait gagné hors je ne comprend pas car il est marqué que c'est Maitre Berna lui-même qui a glissé les spécimens de chèques de 1000€ dans les catalogues et que si elle en avait un et bien elle gagnait automatiquement la somme.Comment un avocat peut il faire parti d'une arnaque pareille ?Ou sont nos droits? Il ne faut pas oublier que le catalogue Daxon est destiné à une certaine catégorie de personne trés vulnérable : LES PERSONNES AGEES.C'est une honte de profiter d'eux.Merci d'avance pour vos réponses.Cordialement

Par **danseur**, le **13/01/2010** à **20:22**

J'ai recu le meme courrier que gisianna.Je n'ai encore rien retourné à daxon .Que dois-je faire ? Je constate que maitre BERNA continu à arnaquer pour le compte de DAXON . Un enfant chaparde une orange parceque ses parents ne peuvent pas en acheter se retrouve case suivi judiciaire et marqué à vie !!!! Bravo Maitre Berna ;

Par **gizianna**, le **13/01/2010** à **20:56**

Bonsoir danseur , et bien aprés avoir fait plusieurs sites de jeu de la même catégorie , j'ai pu constater que Maitre Berna était souvent nommé entant qu'huissier pour tels ou tels enseigne !!!!! Toucherait il des sommes conséquente pour laisser son nom un peu partout ? En tout les cas si tout le monde jetait directement les papiers qu'ils recoivent de chez Daxon peut être ferait il un jeu plus honnetes et encore je n'y crois pas . A bon entendeur. Cordialement

Par **Marion2**, le **13/01/2010** à **21:27**

Bonsoir,

Il faut bien lire et lire aussi entre les lignes :

[citation] *l'huissier Maître BERNA mandaté pour la société Daxon qui enverrait un recommandé [fluo]si elle avait gagné[/fluo] hors je ne comprend pas car il est marqué que c'est Maitre Berna lui-même qui a glissé[fluo]les spécimens[/fluo] de chèques de 1000€ dans les catalogues et que si elle en avait un et bien elle gagnait automatiquement la somme.*
[/citation]

Ce qui veut dire que la personne qui a reçu ce spécimen de chèque s'est vue attribuer un numéro et que si ce numéro sort lors du tirage, elle gagne automatiquement la somme.

Le tirage n'a pas encore eu lieu, mais va avoir avoir lieu.

Beaucoup de sociétés agissent de la même façon, mais ne sont pas en tort juridiquement.
Il faut lire attentivement ce qui est écrit.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés